

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté

AVIS N° 2020 – 07

Date validation officielle : 25/06/2020	Objet : Plan d'Actions Quinquennal commun des Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté	Vote : unanimité
--	---	-------------------------

Le CSRPN réuni en séance plénière le 25 juin 2020 a examiné, au titre des articles L.414-11, D414-30 et D414-31 du Code de l'Environnement, le Plan d'Actions Quinquennal (PAQ) conjoint des Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté en date du 17 décembre 2019.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de cette séance plénière sur la base de la présentation conjointe de Romain Gamelon (CEN B) et Christophe Aubert (CEN FC).

Vu la demande d'avis formulée par la DREAL et la Région Bourgogne-Franche-Comté, le CSRPN :

Considérant :

- que, depuis 2016, les deux Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté ont travaillé activement à la réorganisation et au rapprochement de leurs structures et de leurs projets ;
- le respect intégral de l'avis n°2018-6 du CSRPN ;
- que le Conseil scientifique commun des deux CEN a délibéré favorablement le 4 décembre 2019 sur ce PAQ.

Souligne :

- l'intérêt du Conseil scientifique commun qui facilitera l'harmonisation des stratégies d'échantillonnage et des protocoles d'inventaires ainsi que l'analyse et la synthèse des résultats ;
- l'intérêt d'un accompagnement par des chercheurs en biostatistiques pour se faire.

Demande :

- que, dans un souci de clarté vis-à-vis de la communauté scientifique et des différents partenaires institutionnels des CEN, la libre évolution des milieux naturels fasse l'objet d'une note de problématique.

Le CSRPN émet un avis favorable du Plan d'Actions Quinquennal (PAQ) conjoint des Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté.

Le Président du CSRPN
Vincent GODREAU



V. GODREAU